

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**ABONNEMENT.**

SAUMUR :

Un an 30 fr.

Six mois 16

Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.

Six mois 19

Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez DONGREL et BULLIER,

Place de la Bourse, 39 ;

A EWIG,

Rue Taibout, 10.

**INSERTIONS.**

Annonces, la ligne, 20

Réclames, — 30

Faits divers, — 75

**RESERVES SONT FAITES**

De droit de refusé la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans le dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

Chez M. BAYAS-LAFFITE & Co,

Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 Février 1877.

L'Echo Saumurois ne paraîtra pas demain, jour de mardi-gras.

### Chronique générale.

Après avoir lancé, en pleine Assemblée, une parole sinistre, M. Ordinaire avait prétendu qu'une des causes de la crise ouvrière de Lyon était la concurrence faite par les convents. Or la vérité est que, depuis 1848, les maisons religieuses qui s'occupaient du tissage de la soie ont renoncé à cette industrie, plusieurs de leurs maisons ayant été pillées par les révolutionnaires.

Ni M. Ordinaire, ni les autres députés de Lyon ne pouvaient ignorer ce fait. Comment caractériser un pareil procédé ? Le député radical et ses confrères de la gauche ne se sont-ils pas couverts honteusement de leur inviolabilité parlementaire pour lancer une affirmation qui doit être considérée comme une exaltation à la haine des citoyens les uns contre les autres, peut entraîner les plus graves conséquences, et appelle, à ce double titre, toutes les sévérités de la justice ?

N'importe ! il serait injuste de rendre les radicaux lyonnais responsables des paroles de leur député amoureux des réclames ; nous ne pouvons que souscrire aux réflexions suggérées au *Courrier de Lyon* par l'incartade de M. Ordinaire :

« Les conservateurs seraient bien mal inspirés s'ils se détournent des malheureux parce que M. Ordinaire s'est paré de leur cause dans l'intérêt de sa popularité et pour jeter à ses adversaires d'ineptes provocations, auxquelles on ne peut pas répondre

sans dire des choses désagréables à ceux-là même qui ne doivent entendre que des paroles de fraternité et de paix. Les conservateurs seraient encore plus mal inspirés s'ils faisaient systématiquement le silence autour de cette détresse sous prétexte que le commerce étranger peut en abuser pour écraser la fabrique lyonnaise et lui faire subir les conditions extrêmes des situations désespérées.

Il faut voir les choses de plus haut et avec plus de cœur. Il est naturel, maintenant que l'éclat est fait, que l'on s'exagère les souffrances des ouvriers de la soie ; il est malheureusement plus naturel encore qu'on les exagère et les exploite par passion de parti. S'ils ont tort dans leurs doléances, il est rare qu'on soit malheureux et juste, il faut publier qu'ils ont tort ; et si leurs prétendus amis les compromettent par leur légèreté et par leur incompétence, il faut fermer l'oreille aux divagations de leurs amis. »

Nous devons ajouter, pour terminer cette chronique douloureuse, que l'on a fortement exagéré le nombre des ouvriers sans travail. Il est de 15 ou 20,000 au lieu de 40 ou 50,000, comme on en faisait courir le bruit. Cependant ce nombre s'augmente de celui des ouvriers de l'arrondissement de Nantua (Haut-Bois), où les ateliers de tissage sont également fermés.

Des souscriptions et des fêtes de bienfaisance sont organisées dans la plupart des villes de province.

Il y a actuellement trois chantiers ouverts pour les ouvriers sans travail.

Ces chantiers sont installés : le premier au Jardin-des-Plantes, le second à la Croix-Rousse, et le troisième rue Villeroi, à la Guillotière.

Les ouvriers sont payés 2 fr. 50 c. par jour.

### PROJET DE LOI CONTRE LE DUEL.

Le projet de M. Hérold contre le duel a une portée plus grande que ne l'avions supposé ; il ne vise pas seulement le duel

militaire forcé, mais le duel en général. En voici le texte :

« Art. 1<sup>er</sup>. Le duel est un délit.

« Art. 2. Quiconque se sera battu en duel sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 fr. à 1,000 fr.

« L'auteur des blessures faites en duel sera puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 200 fr. à 2,000 fr.

« Quand les blessures auront causé la mort, la peine sera d'un an à cinq ans d'emprisonnement et de 1,000 à 10,000 fr. d'amende.

« Art. 3. Toute provocation en duel, tout outrage ou injure contenant une provocation ou ayant donné lieu à une provocation, sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 100 à 1,000 fr., sans préjudice des peines plus fortes qui seraient prononcées par les lois à raison de la nature de l'outrage ou de l'injure.

« Seront punis de la même peine, l'imputation faite publiquement à une personne de n'avoir pas proposé ou d'avoir refusé un duel, ainsi que l'outrage fait ou l'injure adressée à une personne pour les mêmes causes.

« Art. 4. Seront punis comme complices des délits prévus par les articles précédents ceux qui, par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables, auront excité à les commettre.

« Art. 5. Les témoins du duel, non réputés complices aux termes de l'article précédent, seront passibles des peines portées par le paragraphe 4<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup>.

« Néanmoins, lorsque leur intervention sera reconnue n'avoir eu pour but que d'empêcher le duel ou d'en prévenir les fâcheux résultats, il pourra n'être prononcé aucune peine contre eux.

« Art. 6. — Les condamnés en vertu des dispositions qui précèdent ne pourront être portés sur aucune liste électorale pendant cinq ans à dater de l'expiration de leur peine.

« Ils pourront être, en outre, interdits en tout ou en partie des droits mentionnés en l'article 42 du code pénal, pendant le même espace de temps.

« Art. 7. Le coupable d'homicide commis en duel pourra être condamné à s'éloigner, pendant un an, ou moins et cinq ans au plus, du lieu de domicile de la personne qui aura succombé, et d'un rayon de 10 myriamètres, et ce sous la peine portée par l'article 45 du code pénal.

« Art. 8. L'article 163 du code pénal pourra être appliqué dans tous les cas prévus par la présente loi. Néanmoins, cet article ne sera pas applicable en cas de récidive. »

Nous n'avons rien à retirer des éloges que nous avons donnés à l'initiative de M. Hérold. Le duel est un crime devant la loi religieuse ; c'est bien le moins que la loi civile le réprime comme un délit. Actuellement, la plupart des duels restent impunis ; si quelquefois les duellistes sont frappés de condamnations dérisoires, c'est en vertu d'une interprétation forcée d'un article du code, dû à l'imagination de l'ancien procureur général Dupin.

Il se produit même cette singulière anomalie que tel duel dont les conséquences auront été bénignes sera suivi d'une condamnation parce que les combattants et leurs témoins sont justiciables de la police correctionnelle. Si, au contraire, il y a mort d'homme, l'affaire est de la compétence des jurés, qui acquittent toujours pourvu que le combat ait été loyal, suivant l'expression consacrée.

La proposition de M. Hérold, en faisant du duel un « délit », mettra fin à cette situation. Surtout elle fera disparaître l'odieuse abus du duel militaire forcé, contre lequel nous nous sommes élevé et dont nous avons signalé à diverses reprises les déplorables conséquences. Lorsque le duel sera un délit caractérisé, aucun chef de corps n'osera plus forcer deux pauvres soldats à aller sur le terrain pour une vètille.

Lorsque le Sénat a écarté, par l'ordre du jour, les pétitions de nombreux pères de

### Feuilleton de l'Echo Saumurois.

#### LE SABOTIER DE SAINT-GOBAIN.

Vers 1850, je fus obligé, dans un intérêt industriel, de visiter plusieurs de nos départements de l'Est et du Nord. Ayant à m'arrêter dans des fabriques isolées, des bourgs, des hameaux situés en dehors du parcours des voitures publiques, je voyageais en équipage.

L'expression est ambitieuse ; l'équipage se composait d'un étroit cabriolet d'osier, à deux roues, tiré par un vigoureux cheval, et conduit par Pichoir, un de nos ouvriers. Le brave homme servait de cocher et de factotum.

Comme verrier et comme soldat, il avait fait plus d'une fois son tour de France, et m'était utile, non-seulement par sa connaissance des routes, mais pour me procurer l'entrée d'une usine lorsque je n'étais pas muni de lettres d'introduction. Souvent même il aida à me faire apprécier des perfectionnements de détail qui, sans lui, auraient pu m'échapper.

C'était la première fois que je voyageais dans le département de l'Aisne : favorisé par un temps admirable, rare dans notre variable climat, je jouissais fort de cette tournée.

Ce pays accidenté, ces belles forêts de hêtres, ces prairies, ces vergers, les riantes allées de pommiers, les guirlandes de houx, tout avait un air de fête par ce radieux soleil des premiers jours de septembre.

Ça et là de blancs rochers, semés le long des cours d'eau limpides, ou s'élevant du milieu d'une végétation vigoureuse, en faisaient ressortir les riches teintes et la fraîcheur, entretenue par six grandes rivières : l'Oise, l'Aisne, la Marne, qui traversent le département de l'Est à l'Ouest ; l'Escaut, la Sambre, la Somme, qui y prennent leur source et que nourrissent de nombreux affluents.

Les expressions d'admiration qui m'échappaient de temps à autre trouvaient chez mon compagnon de voyage un chaud approbateur. Il enchérissait tellement sur mes éloges qu'il finit par éveiller en moi cette disposition à contredire qui balance la sympathie dans notre pauvre nature humaine tout équilibrée de contrastes.

J'avais donc cessé de m'extasier, et gardais le silence, tant que nous suivions les bords de l'Oise par une belle après-midi.

Pichoir, tout à coup, retient les rênes à une bifurcation de route, non loin du confluent du fleuve

avec une petite rivière, qu'il nommait la Serre, s'il m'en souvient bien.

— Monsieur ne va pas s'en aller droit à Chauny, me demanda-t-il, sans s'arrêter tant seulement un soir et coucher une nuit à la Fère ? une ville comme il n'y en a pas deux en France !

— Et que verrai-je dans cette ville unique, s'il te plaît, Pichoir ? Son école d'artillerie, dont je n'ai que faire.

— Ce n'est déjà pas si peu de chose : et son arsenal donc ! Monsieur sait peut-être qu'en 1815 toute l'armée prussienne a boudé devant la Fère. Il nous ont tenus bloqués cinq mois durant. Il n'y avait point de garnison que ça valut la peine de dire ; eh bien, l'ennemi n'est point entré ! Femmes, enfants, tout s'en mêlait. Je n'avais guère plus de quinze ans alors, car j'aurai la cinquantaine vienne la Saint-Martin ; c'était la première fois que je maniais un fusil, et je ne le trouvais, ma foi, pas trop lourd. Oh ! Monsieur ne passera pas si près de la Fère sans s'y reposer !

Les souvenirs du vieux soldat firent de nouveau varier ma disposition. Je le regardai. Le soleil rougissait son mâle visage, et un trait blanc irrégulier, une cicatrice qui, tournant la tempe, descendait sur sa joue, lui allait vraiment bien.

Il fixait sur moi un œil attentif ; il épiait mon ouï, que présentait le matois compère, et que je retenais avec peine.

— C'est courir la chance d'un mauvais lit et d'un maigre repas, dis-je enfin. Chauny est plus considérable que la Fère ; nous y serons mieux traités. Puis, j'ai hâte de voir fonctionner sa grande machine hydraulique pour le polissage des glaces.

— Est-ce que Monsieur n'en jugera pas mieux après les avoir vu couler à Saint-Gobain ? En prenant par la Fère, nous ne faisons qu'un petit crochet, et j'arrête Monsieur à une auberge dont il me dira plus tard des nouvelles ! il n'y en a pas beaucoup comme celle-là. L'hôtelier, si c'est toujours le même, est un brave homme, un vieux ami. D'ailleurs, Monsieur, qui aime les beaux ouvrages, verra à la Fère une galerie dont tous les savants raffolent.

Un très-léger mouvement de tête avait suffi ; nous trottions déjà sur la route que Pichoir était d'avance très-résolu de suivre.

— Ah ça, dis-je, tu es donc de la Fère, mon vieux ? Je te croyais de la grande verrerie de Prémontré.

— Mon digne père y a travaillé toute sa vie, Monsieur, et ma mère était de Folembray, où l'on souffle, je pense, toutes les bouteilles qui se remplissent en Champagne et en Bourgogne et se vendent par tous pays. Mais quand les ennemis couvrirent les routes et fourragèrent la campagne, les femmes et les enfants se réfugièrent dans les villes où l'on voulait bien les recevoir. Mon pauvre père



famille, contre le duel militaire forcé, il a été dit que l'autorité supérieure avait défendu d'obliger les soldats à se battre ; il ne paraît pas que cette défense ait eu les résultats qu'espérait sans doute le Sénat, lorsqu'il a pris une décision que nous avons blâmée. Il ne paraît pas non plus que les pétitions renvoyées au ministre de la guerre par la Chambre des députés, mieux inspirée que le Sénat en cette circonstance, aient produit grand effet.

La coutume persiste, et pour obéir, non à des règlements, il n'y en a pas — mais à un préjugé, des chefs de corps se croient le droit de se jouer de la conscience et de la vie des hommes placés sous leurs ordres. Il y a là un odieux abus qui doit disparaître, et la proposition de M. Hérold n'est pas de trop pour en faire justice.

Du reste, la commission d'initiative du Sénat, saisie de la proposition, l'a comprise, et à l'unanimité elle s'est prononcée pour la prise en considération. M. Eugène Pelletan, un des rares radicaux qui, dans la question du duel militaire, n'ait pas fait bon marché de la liberté de conscience et de la vie des soldats par haine des cléricaux, a été chargé de le rapporter sommairement, et nous ne doutons pas que le Sénat d'abord, la Chambre des députés ensuite, ne classent le duel parmi les délits et non devant figurer depuis longtemps.

Le Journal officiel nous a appris la nomination de M. Victor Massé au grade d'officier de la Légion d'honneur. L'auteur de la *Chariteuse*, *voilà des Noces de Jeannette*, de *Galathée*, de la *Reine Topaze* et de tant d'autres opéras-comiques devenus populaires, nous a révélé une face nouvelle de son talent dans sa dernière œuvre, *Paule et Virginie*, qui attire si justement la foule au Théâtre-Lyrique. M. Victor Massé est professeur au Conservatoire et dirige les chœurs de l'Opéra.

En revanche, nous voyons également figurer, parmi les nouveaux décorés, le nom de M. Louis Ulbach, ami de M. Jules Simon, et qui écrit des romans que les journaux rouges et libres-penseurs publient en feuilletons. C'est sans doute pourquoi les mots : « Services exceptionnels » figurent en regard du décret qui confère le ruban rouge à cet homme de lettres.

M. le maréchal de Mac-Mahon a-t-il lu les romans de M. Louis Ulbach ?

## Etranger.

Le passage du discours de la reine Victoria qui concerne les affaires orientales est d'une réserve extrême.

La reine d'Angleterre se borne presque à faire un historique des événements de l'année, sans indiquer en rien quelle sera pour l'avenir l'attitude de son gouvernement.

Elle exprime le regret que la Porte n'ait pas accepté le programme de la Conférence ;

elle affirme, comme la Note russe, que la Conférence « a eu pour résultat de montrer l'existence d'un accord général entre les puissances européennes » ; elle espère, enfin, que cet accord fera conclure la paix et exercera une influence réelle sur la situation et sur le gouvernement de la Turquie ».

Tout cela ne nous apprend rien de nouveau. Il est évident que le discours du Trône, au lendemain de l'envoi de la Note russe, a été rédigé dans des termes très-prudents, de manière à ne pas faire préjuger la réponse du Foreign-Office et à réserver la liberté complète du gouvernement anglais.

On remarquera que pas un mot n'a été dit du renversement de Midhat-Pacha. Il est clair que le cabinet de Londres n'est pas encore bien fixé sur le sens de cet événement, et qu'il n'a pas voulu se compromettre en y faisant la moindre allusion.

Notre impression est donc que la reine d'Angleterre, par ce langage mesuré, a voulu réserver sa liberté entière pour les éventualités de l'avenir. Son silence absolu sur la circulaire russe et sur la dernière révolution de Constantinople, deux faits si graves pourtant dans la situation actuelle, en est une preuve suffisante.

Le cabinet tory continue à garder l'attitude de prudence qu'il a prise jusqu'ici, et il se refuse encore à faire pressentir ses résolutions à l'égard de la chancellerie russe.

Malgré les vœux que la reine a exprimés en faveur de la paix, nous ne pouvons donc voir dans la réserve excessive de son langage qu'un symptôme de plus de la gravité de la situation, et une preuve du danger de conflit qu'on redoute toujours dans la question orientale.

## Chronique militaire.

DU SERVICE MILITAIRE DE TROIS ANS ET DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ

Le premier principe invoqué par M. Laisant et les deux cent trois adhérents à sa proposition de loi, c'est le vœu des populations, nous avons vu qu'il conduisait fatalement à la suppression de tout service militaire, le second principe est celui de l'égalité des charges.

La loi militaire doit être égale pour tous ; égalité de conditions, égalité de temps de service, tel est le but qu'on se propose d'atteindre.

A peine a-t-il posé ce principe, que M. Laisant le viole par son article 2 : « Après la première et la seconde année de service dans l'armée active, les hommes justifiant d'une instruction et d'une éducation militaires suffisantes pourront passer dans la réserve de l'armée active, après avoir subi ces examens. »

Où est l'égalité avec cette disposition ? Le plus intelligent, le plus adroit, le plus habile, c'est-à-dire le mieux doué pour se créer une position dans la vie civile, c'est celui-là à qui vous n'imposez qu'un an, et le plus lourd fardeau portera sur le déshérité, sur

celui qui aura le plus de mal à vivre. Ne parlez donc pas d'égalité.

Aujourd'hui, c'est le tirage au sort qui détermine la durée du service militaire, soit cinq ans, soit un an. Devant le sort, tous s'inclinent ; point de récriminations contre les favoris. Avec le nouveau système, qui se couvre du masque de l'égalité, on offre aux classes moyennes un expédient pour échapper à la loi.

Cette proposition a deux visages : l'un tourné vers la démocratie à qui on dit : Nous obéissons au vœu du plus grand nombre ; l'autre tourné vers la bourgeoisie à qui on dit : Le service militaire n'a jamais été votre fort ; nous vous donnons le moyen de l'éviter.

Non, l'armée ne repose pas sur le principe d'égalité ; son principe, au contraire, est celui de l'inégalité.

Quoi de semblable dans le sort du soldat classé dans la marine ou l'infanterie de marine qui s'expatrie, qu'on envoie au Sénégal, à la Guyane, en Cochinchine, où il est exposé à un climat meurtrier, et le sort de celui qui reste en France ?

Où est encore l'égalité entre le sort du soldat qui va dans un corps de troupe, qui prend rang parmi les combattants, marchant au feu en cas de guerre, et le secrétaire d'état-major ou d'intendance, ou l'ouvrier d'un arsenal qui fait son service à Paris des belles, qui se perfectionne dans sa profession et est cependant mieux payé que le cavalier ou le fantassin ?

Et si du temps de paix nous passons au temps de guerre, combien plus sensible apparaît le principe d'inégalité ; il s'agit bien alors de savoir si on est mieux ou plus mal partagé que le voisin.

Pendant que des troupes sont cantonnées et ont un toit pour abri, d'autres sont au bivouac sur la terre nue. Et, sur le champ de bataille, tandis que quelques hommes seront placés derrière un mur pour faire feu contre l'ennemi, d'autres devront rester à découvert. La sécurité, en marche, au camp, ne repose-t-elle pas sur le dévouement de quelques-uns lancés en avant en exploration pour éviter les surprises ? Si d'Assas avait pensé au principe d'égalité, menacé par les baïonnettes ennemies, n'eût-il pas préféré partager le même sort que ses camarades, au lieu de se dévouer à la mort en criant : « Auvergne, à moi ! ce sont les ennemis ! »

Le principe de l'armée, c'est le dévouement à tous les degrés, dévouement de la sentinelle au poste qu'elle couvre, dévouement du poste à la compagnie qu'il garde, dévouement de la compagnie pour sauver le bataillon ou le régiment.

L'égalité est donc un mensonge ; ne vaudrait-il pas mieux alors avouer hautement aux populations, aux soldats, que l'inégalité est la condition même de l'existence de l'armée ?

Comment lutter contre nos adversaires, si nous ne cultivons pas les vertus qui font les armées fortes et puissantes ? Voici le langage que tiennent les règlements au soldat prussien :

« La condition d'existence de toute armée

réside dans l'inégalité des positions et dans la subordination. Ce n'est point le sentiment du droit et de la protection garantis par la loi qui doit amener le soldat à l'obéissance, mais l'action de la discipline sous l'autorité incontestée du supérieur. Quand le corps est glacé jusqu'à la moelle par le froid et la pluie, quand il est épuisé par la faim et les privations, quand le fer et le feu répandent la mort et la destruction dans les rangs, il faut encore obtenir l'obéissance ; la discipline seule y parvient. C'est en vue des circonstances de cette gravité qu'elle doit être établie. »

Aussi la force de l'armée prussienne réside-t-elle dans le principe d'inégalité. Une seule préoccupation a guidé les créateurs de cette armée : obtenir un instrument de guerre formidable ; tout ce qui convient à cette pensée est vrai, tout ce qui s'en éloigne est faux.

Sur plus de trois cent mille jeunes gens que donne le contingent annuel, des commissions, dans lesquelles domine l'élément militaire, choisissent les 75,000 hommes les mieux constitués, les plus forts, les plus robustes, ceux qui pourront le mieux acquiescer les qualités militaires ; ceux-là sont aussitôt incorporés. Les autres sont exemptés, dispensés et versés dans la réserve de recrutement.

Cette réserve est une position d'attente, lorsque les jeunes gens ont atteint 21, 22 et 23 ans leur entier développement physique, ils sont placés dans l'armée. On peut dire que le tirage au sort en Allemagne, quoiqu'il existe, est une vaine formalité. En réalité l'autorité militaire fait choix de l'élite de la population et néglige le reste.

Parmi les appelés sous les drapeaux, les différences ne sont pas moins sensibles : les cavaliers servent quatre ans ; les artilleurs et fantassins, trois ans ; le soldat du train, six mois.

Avant tout, on considère l'intérêt de l'armée ; il est bien question d'intérêt particulier et d'égalité ! L'armée ne doit point perdre son temps à instruire un homme qui ne serait pas un combattant ; par ce procédé point de force perdue. Du reste, n'en est-il pas de même dans toutes les armées ? En Italie pendant que les fantassins restent au régiment à peine deux ans, les cavaliers sont conservés cinq ans ; en Belgique, le service de l'infanterie est de trente mois, celui de la cavalerie et de l'artillerie à cheval de quatre ans, dans les autres armes il est de trois ans.

En Russie, la durée du service varie de trois mois à six ans, selon les catégories de jeunes gens.

Le principe d'égalité est un principe révolutionnaire, destructeur de toute force organisée. L'appliquer à l'armée, c'est la détruire.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Mercredi dernier, vers huit heures du soir, le train n° 35 (ligne de Poitiers) venant

avait été tué en 1814, et sa veuve m'emmena à la Fère, où elle avait des parents. N'eût été l'émotion générale du pays, et la colère que la mort de son mari avait laissée au cœur de ma mère, jamais la brave femme n'aurait consenti à me laisser prendre le fusil et endosser le havre-sac avant l'âge. Elle aussi était fille de verriers ; et, voyez-vous, Monsieur, verriers de père en fils, nous tenons le métier à nonneur. Aussi, j'en avais à peine fini de mon étape de sept ans, que je retombais dans l'état comme un poisson retourné à l'eau.

Malgré les assurances de Pichoir, sa fameuse auberge ne nous fournit, aux écrivains près, qu'une assez piètre chère, et le vin du cru ne me séduisit point. Mais je trinquai avec un jeune artiste qui joignit son dîner au mien, et dont la conversation me dédommagea amplement du détour et du retard.

Il voulut bien se prêter à devenir mon cicerone, et nous visitâmes ensemble la galerie souterraine, de cinquante-cinq mètres de longueur, qui fait une des gloires de la Fère.

Ma nouvelle connaissance m'en fit admirer les élégantes proportions et les belles arcades, de vingt mètres de haut, qu'il attribua à Jean Goujon, non sur des données historiques, me dit-il, mais parce que la beauté du travail suffit pour nommer l'ouvrier. « Le style est la véritable signature de l'artiste, la seule qui ne se contrefasse pas, » ajouta-t-il.

Carle H... (c'était le nom écrit sur la valise de mon jeune causeur) m'avait plu par sa facilité à entrer en relation avec moi, et par une expansion rare de nos jours, où chacun, retranché dans sa propre importance, semble craindre de mésallier sa conversation.

Charmé d'apprendre que le jeune homme allait aussi à Saint-Gobain, je lui offris une place auprès de moi. « Pichoir, dis-je, mènerait à merveille, juché sur le brancard ; d'ailleurs, il m'était facile de le faire asseoir par derrière, et je conduisais volontiers. »

Mais ma nouvelle connaissance ne se rendait pas comme moi d'une bourgade à l'autre. Ce n'était pas la manufacture de glaces, célèbre par toute l'Europe, que l'artiste comptait visiter. Il parcourait à son gré le pays, allait, revenait sur ses pas, explorait les riants vallons, s'égarait dans les vertes forêts, crayonnait ça et là quelques esquisses, et en conséquence voyageait à pied.

Il m'apprit que Saint-Gobain, dont je ne prisais que l'industrie, était « un coquet petit village enfoui sous les feuillages et les mousses, entouré de sites pittoresques fort curieux, où la nature avait prodigué ses plus ravissants caprices. » Il ne consentit à me favoriser de sa compagnie qu'après s'être convaincu, dans une longue conférence avec Pichoir, que celui-ci connaissait infiniment mieux que lui toute la contrée.

Je m'engageai à prendre les chemins de traverse dont ils avaient causé ensemble, et j'offris de m'arrêter où il lui plairait.

De son côté, Pichoir, enchanté de retrouver ses anciens souvenirs, jura, sur tous les tons, qu'il tirerait le cabriolet de n'importe quels boursiers, et Carle, ayant rendu sa curiosité contagieuse, se résigna à accepter la place que je lui proposais. Je sentais fort bien, du reste, que la reconnaissance devait être de mon côté.

Partis de bonne heure de la Fère, nous quittâmes bientôt la route départementale pour nous enfoncer dans des chemins de traverse où je n'aurais cru possible de passer qu'à pied, ou tout au plus en charrette.

Il fallait vraiment que mon vieux soldat eût fait fonctions de sapeur.

Tantôt il marchait à côté de notre robuste cheval, l'encourageait, le soutenait de la bride, lui frayait un passage en cassant et coupant des branches ; tantôt, enfourchant le brancard, il faisait claquer son fouet, et nous irions à travers les pierres et le terrain inégal.

Nos roues, enterrées ici dans les ornières, criaient là sur les cailloux ou sur les racines entrelacées.

Pichoir franchissait les fondrières, passait sur les troncs renversés, nous ouvrait une issue à travers les fourrés et ne s'effrayait de rien.

Des branches, chargées de fruits sauvages, quetaient et bruisaient le long des flancs d'essai de notre voiture ; l'eau des flaques noirâtres ou de fontaines cristallines clapotait autour des pieds de notre fort limonier, et, presque aussi ravi que mon jeune compagnon, dont les extases nous forçaient parfois à de courtes haltes, je ne me plaignais pas des cahots, je ne m'inquiétais ni de mes essieux de mes jantes ; seulement je regardais de tous les yeux, je jouissais par tous mes sens.

De distance en distance, s'ouvraient des sentiers mystérieux et sombres avenues. Le long de chaque plante, chaque feuille ébrannée, à chaque passage, se couvrait sa perle de rosée. C'était tout ce parfum sans nom qu'on respire au matin dans l'épaisseur des bois ; c'était l'oiseau à peine éveillé, le rottelet à longue haleine, le traineau, le son, le lulu, le joyeux rouge-gorge, qui nous saluait d'un mélodieux bonjour ; c'était le cri sauvage de la mésange, le rire lointain du cor ou le sourd roucoulement de la tourterelle dans le feuillage touffu.

(La suite au prochain numéro.)



de Saumur et arrivant près de Montreuil-Bellay, a heurté sur la voie une petite charrette attelée d'un âne et l'a rejetée violemment dans le fossé. Ce véhicule était heureusement dans le fossé. Ce véhicule était heureusement dans le fossé. Ce véhicule était heureusement dans le fossé.

La récolte vinicole. — D'après les chiffres officiels, le rendement de la dernière récolte vinicole, celle de 1876, ne s'est pas élevée au dessus de 44 millions d'hectolitres de vin. En 1875, il dépassait 83 millions d'hectolitres; c'est donc un déficit de plus de moitié.

Ces résultats si peu favorables ne sont pas seulement dus aux gelées tardives, mais aussi et surtout aux ravages du phylloxera. Aujourd'hui, en France, sur les 2 millions 300,000 hectares plantés en vigne, plus de 500,000 hectares sont atteints par le fléau et dans un état à peu près désespéré.

Le mal gagne tous les jours du terrain et les chiffres que nous venons de citer sont bien faits pour appeler l'attention de l'administration supérieure.

Niort. — Le 6 février, jour de la foire de Niort, deux gendarmes de service sur la place de la Brèche avaient remarqué à leur allure étrange et embarrassée deux individus qui, après avoir parcouru la place de la Brèche en tous sens, rentrèrent en ville. Les gendarmes les suivirent rue Saint-Jean, où ils les virent entrer chez un nommé Soullisse, cordonnier; à leur sortie, ils leur firent sommation d'exhiber leurs papiers. Le plus jeune avait un passeport gratuit délivré à Angoulême, le 18 janvier 1877, au nom de Déserte (Adolphe-Théophile), âgé de 46 ans, né à Angers, sorti le 18 janvier de prison où il avait passé un mois pour vol. Le plus âgé était porteur d'un passeport au nom de Thibault, âgé de 31 ans, né à Villebernier (Maine-et-Loire), près Saumur. Sur le dos du passeport avait été collé tout fraîchement un bout de papier destiné à dissimuler la mention de l'itinéraire indiqué au porteur, pour se rendre d'Angoulême, où il avait fini de purger sa dernière condamnation le 30 janvier, à Niort, sa résidence obligée.

Ces deux individus ont été arrêtés et conduits au parquet.

Faits divers.

Les médecins de Saint-Brieuc conservent l'espoir de sauver M<sup>me</sup> Le Foll et le capitaine Wurtz.

L'horrible tuerie de Saint-Brieuc a été causée, dit-on, par une lettre anonyme adressée à Le Foll, pour le prévenir des relations de sa femme avec le capitaine. On assure qu'une instruction est ouverte pour découvrir l'auteur de cette lettre.

M. Faure, de l'Opéra, a abandonné à la souscription lyonnaise, en faveur des ouvriers, une somme de 3,000 fr., produit d'un concert qu'il a donné à Lyon.

M. Merry, le plus célèbre sportsman de l'Angleterre, vient de mourir et laisse à sa veuve 40 millions. Son écurie a gagné deux fois le Derby et le Saint-Léger. On a calculé qu'en trente ans, les prix qu'elle lui a rapportés s'élèvent à 240,000 livres (six millions de francs).

On exhume en ce moment, dit l'Echo de la Marne, les restes des soldats prussiens morts durant la guerre de 1870-71 et qui avaient trouvé asile dans le cimetière de Saint-Aignan. On compte, croyons-nous, 114 tombes. Le bois des cercueils est à demi-pourri. Les ossements ont encore la teinte noire qui permet de constater que le travail de consommation n'est pas complètement achevé. Et, par places, on retrouve des lambeaux d'étoffe, tunique ou vêtements dont on avait recouvert les corps avant de les confier à la terre. Toutes ces dépouilles mortelles sont recueillies avec le plus grand soin et le plus grand respect, et sont transportées dans une grande fosse préparée à cet effet, et sur laquelle se dressera le monument funéraire que l'autorité prussienne avait fait élever après la guerre. Ces exhumations ont lieu, en ce moment, en Allemagne comme en France.

On écrit de Montauban, 7 février :

« La clôture de la chasse a été marquée, hier, dans notre arrondissement, par un affreux malheur occasionné par le mauvais état d'une arme à feu. Le sieur Tessier, dit

Latoure, chassait dans les environs de Négrepelisse, avec son camarade et ami le sieur L..., lorsque, vers dix heures, et au moment où ils venaient de prendre leurs dispositions pour chasser dans un bois qu'ils avaient devant eux, le sieur Tessier, frappé à bout portant par un coup de feu, parti du fusil de L..., tomba à terre. La charge ayant atteint ce malheureux entre le cou et l'oreille droite, la mort a été instantanée.

Il était malheureusement trop aisé de constater comment le coup était parti. Le chien du fusil du sieur L..., arme vieille et usée, s'abattait déjà depuis longtemps presque tout seul, ou tout au moins à la plus petite pression, et ce fait s'est produit au moment où les deux compagnons allaient se séparer : par une fatalité terrible, les canons du fusil se sont trouvés tournés du côté du malheureux Tessier, qui laisse une femme et un enfant de cinq ans. »

Savez-vous combien, d'après la dernière statistique, il existe en France d'officiers ministériels ?

9,180 notaires, 347 avoués d'appel, 2,742 avoués de première instance, 3,600 greffiers, 4,000 huissiers.

Quatre mille huissiers ! Le chiffre seul suffit à vous... saisir.

Une contemporaine de Louis XV, M<sup>me</sup> Camis Cohen, vient de mourir à Alger, née en 1762, elle est donc décédée dans sa 115<sup>e</sup> année. Elle laisse après elle cinq générations et environ soixante-dix descendants des deux sexes.

LES EAUX DE BAGNOLES.

Connaissez-vous la station thermale de Bagnoles ? Peut-être non. — Eh bien, cette station ignorée hier, presque célèbre aujourd'hui, est en voie de subir encore une nouvelle transformation.

Dans un an, on ira à Bagnoles comme on va à Vichy, dans les Pyrénées, en Suisse ou sur les bords du Rhin. Cette délicieuse station est aussi au milieu d'un site merveilleux, dans un cadre de rochers et de forêts de pins, avec un lac, avec des cascades, des eaux vives, avec surtout des sources d'eau tiède, qui n'ont de comparables que les eaux d'Allemagne, auxquelles elles sont, dans une foule de cas, supérieures.

Les eaux de Bagnoles, chlorurées-sodiques, chargées d'arsenic, de fer, de soufre et de magnésie, opèrent chaque jour les cures les plus inespérées. Elles conviennent particulièrement pour le traitement des maladies de l'estomac, les affections cutanées, dyspepsies, anémie, maladies chirurgicales, etc.

Une Société française, judicieusement inspirée, a jugé le moment opportun pour non-seulement acheter les sources actuelles avec le parc, l'établissement thermal, les pavillons, les chalets, les dépendances, mais encore pour y construire un casino, un théâtre, de nouvelles habitations, pour y organiser des chasses, des parties de pêche, des exercices de sport qui fassent de cette station un séjour susceptible de rivaliser avec les eaux les plus célèbres de la France et de l'étranger.

Les noms les plus autorisés de l'Orne, de Paris, figurent dans le conseil de l'administration, et le patronage de la Société financière est un gage de succès pour l'émission de 30 millions et demi auxquels le public est en ce moment appelé à souscrire.

L'avenir des eaux de Bagnoles est incontestable. — Le monde des baigneurs comme le monde de la finance et du sport vont être les clients naturels des eaux et de l'opération financière.

Pour les articles non signés : P. GODRI.

Variétés.

INAUGURATION DE L'ORGUE DE LA METROPOLE DE TOURS.

Le jeudi 18 janvier dernier a eu lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, l'inauguration du grand orgue d'accompagnement de la métropole de Tours, commandé par le gouvernement et par Monseigneur l'archevêque à la maison Merklin.

Cette cérémonie, présidée par Sa Grandeur, qui a béni le nouvel orgue, assistée du chapitre métropolitain, avait attiré un grand nombre de prêtres de la ville et du diocèse, et une foule innombrable. M. Tournillon, organiste de la cathédrale d'Orléans; M. l'abbé Ply, ex-organiste de la cathédrale

de Soissons; M. Dreyer, de Châtellerault, et M. Sleenman, maître de chapelle de Saint-Bustache, à Paris, ont fait apprécier avec un grand talent toutes les ressources de leur imagination et de l'instrument qu'ils avaient à leur disposition, en faisant ressortir les qualités exceptionnelles de sonorité de ce remarquable et bel orgue.

Parmi les perfectionnements les plus importants appliqués à cet instrument, nous citerons particulièrement le levier pneumatique simplifié et perfectionné par M. Merklin, et le système de transmission facultative des jeux du premier clavier sur ceux du récit et du pédalier, ainsi que la série de pédales d'accouplements et de combinaisons, applications qui ont pour résultat d'augmenter considérablement la richesse, la variété des effets et la sonorité de l'instrument.

Nous apprenons que M. Merklin, l'habile facteur qui a déjà fait la reconstruction du célèbre orgue de Fribourg, vient d'être chargé par M. le curé et par le conseil de fabrique de Saint-Bustache, de travaux importants d'augmentation et de perfectionnements du grand orgue de cette église, lequel, par cette transformation, deviendra un des grands instruments les plus beaux et les plus complets d'Europe. (Extrait de journal le Monde.)

Theatre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THEATRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI-GRAS, 13 février 1877.

LE FORGERON DE CHATEAUDUN

(Épisode des guerres de 1870) Grand drame historique en 5 actes, de M. Léon Beauvallet.

- 1<sup>er</sup> acte: LES FIANÇES.
2<sup>e</sup> acte: LA GUERRE EST DECLARÉE II. (19 juillet 1870).
3<sup>e</sup> acte: LE CIRASSIER DE REISCHOFFEN (août 1870).
4<sup>e</sup> acte: LES ESPIONS (octobre 1870).
5<sup>e</sup> acte: LE BOMBARDÉMENT DE CHATEAUDUN.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h. 1/4. S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

FRANC JOURNAL RENTIERS. Le meilleur des journaux financiers, rue de Provence, 34, Paris. 6<sup>e</sup> année. TOMBES vendues au numéro dans les kiosques et gares de chemins de fer. Parait chaque dimanche un fr. en timb. poste pour six mois d'essai. Liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; etc. etc. etc. pour 25c. par 100 fr.; conseils pour placements financiers; ordres de bourse. SIX MOIS Administration, M. de BUREAU, officier supérieur en retraite, 45, rue d'essai officier de la Légion d'honneur.

Le meilleur des spécifiques pour combattre avec succès RHUMES, CATARRHES, COQUELUCHEs, est le sirop de J. THIBON, dont l'efficacité est attestée par toutes les personnes qui en font usage. — Dépôt à Saumur, M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les Piliules écossaises de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLAN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

UNE AFFAIRE D'OR !! LISEZ !!

BELLES ET BONNES MONTRES AVEC GILETIÈRE ÉLEGANTE expédiées franco.

APERÇU DES PRIX :

- MONTRE argent, boussolé, secondes. 24 fr.
MONTRE argent, cylindre rubis. 20 fr.
MONTRE glace plate, cylindre rubis. 17 fr.
MONTRE sonnant les heures, 1<sup>er</sup> choix. 25 fr.
MONTRE marchant très-bien. 10 fr.
MONTRE qualité supérieure. 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ

On demande des dépositaires et des courtiers. ENVOI D'ÉCHANTILLONS. S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taullignan (Drôme).

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La Musique municipale donnera, dimanche prochain 18 février, à 8 heures, sa quatrième soirée musicale dans les salons de la Mairie.

Programme.

- 1. Richard Cœur-de-Lion, fantaisie, par la Musique municipale.
2. Lettre d'un Chinois, chansonnette, par M. M.
3. Ouverture de la Gazza Ladra, pour piano à 4 mains.
4. Jean Pichel, chansonnette, par M. B.
5. Sérénade, duo pour piano et violon, par M. B.
6. Martha, de Flotow, fantaisie, par la Musique municipale.
7. Variations sur le Prélude aux Clercs et valse de Chopin, pour piano, par M<sup>lle</sup> L.
8. Un Soir à Grenade, trio, chanté par MM. N., G. et C.
9. Souvenir de Bellini, pour violon, par M. B.
10. Un Vieux Buvard, de Brasseur, par M. M.
11. Après la guerre, polka, solo de piston, par la Musique municipale.

MÉNAGERIE PEZON.

Nous avons visité la grande ménagerie zoologique de M<sup>me</sup> veuve Pezon, installée à Saumur, quasi de Limoges. Cette ménagerie est bien, sans contredit, une des plus belles que l'on puisse voir en Europe; nous ne pouvons nous empêcher d'admirer l'empire que cette femme de courage et de volonté a sur ces terribles hôtes, qui, à son entrée dans leur cage, sont d'une docilité surprenante; surtout avec ce beau lion âgé de six ans, qui est dans toute sa force, et est d'autant plus redoutable qu'il n'est pas né dans la ménagerie: il a été pris au piège à l'âge de 5 ans par un intrépide chasseur. Notre compte rendu serait trop long si nous voulions faire la description de tous les animaux; aussi engageons-nous nos lecteurs à juger par eux-mêmes ce qu'il a fallu de courage et de patience pour arriver à instruire ces terribles habitants des déserts.



**Refusez les contrefaçons.**  
N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique **Revalessière Du Barry**, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

## REVALESCIERE

**Du BARRY, de Londres**

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dé-

périssement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropsie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparé, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

**Epuisement** — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdon, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalessière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,  
Musicien au 63<sup>e</sup> de ligne.

Cure N° 62,986.

M<sup>lle</sup> Martin, d'aménorrhée, Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalessière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En paquets: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Discuits de Revalessière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalessière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses: 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

**La Perfection de Chocolat Du Barry.**

Prix: 1/4 kil sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout

irritant, il est plus agréable, plus digestif, plus nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la bouche. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMBON, rue de la République, n° 10; M. GONDRAND, rue d'Orléans, n° 10; successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue de la République, n° 10; M. J. RUSSON, quai de Limoges, n° 10; chez les bons pharmaciens et épiciers. — M. BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue de la Harpe, Paris.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

**Service d'hiver, 15 janvier 1877.**

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — — — soir.		4 — — — soir.	
7 — 40 — —		11 — 49 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 45 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — — soir.	
5 — 35 — —		11 — 25 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 FÉVRIER 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	72 15			Soc. gén. de Crédit industriel et				Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	570		
4 1/2 % jouiss. septembre.	104 25			Comin. 125 fr. p. j. nov.	740			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	580		
5 % jouiss. novembre.	106 30			Crédit Mobilier.	157 50			Société autrichienne, j. janv.	560		
Obligations du Trésor, payés.	502 50			Crédit foncier d'Autriche.	481 25			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	335			Charentes, 400 fr. p. j. aout.	362 50			Orléans.	336 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	505			Est, jouissance nov.	430			Paris-Lyon-Méditerranée.	332 75		
1865, 4 %.	515			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1037 50			Est.	338 95		
1869, 3 %.	387			Midi, jouissance juillet.	778 75			Nord.	339		
1871, 3 %.	375			Nord, jouissance juillet.	1280			Ouest.	332 75		
1875, 4 %.	497 25			Orléans, jouissance octobre.	1092 50			Midi.	331		
Banque de France, j. juillet.	3506			Vendée, 350 fr. p. jouiss. juill.	698 75			Deux-Charentes.	399		
Comptoir d'escompte, j. aout.	673			Compagnie parisienne du Gaz.	1375			Vendée.	240		
Crédit agricole, 300 f. p. j. juill.	325			Société Immobilière, j. janv.	365			Canal de Suez.	537 50		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	400			C. gén. Transatlantique, j. juill.	365						
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	620										

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

**GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 25 décembre)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS**

Départs de Saumur :		Arrivées à Angers :	
1 heure 8 minutes du matin, express.		6 heures 45 minutes du matin, omnibus.	
6 — 45 — — — — —		9 — — — — —	
9 — — — — —		1 — 36 — — — — —	
1 — — — — —		4 — 10 — — — — —	
4 — 10 — — — — —		7 — 15 — — — — —	
7 — 15 — — — — —		10 — 37 — — — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

Départs de Saumur :		Arrivées à Tours :	
8 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus.		9 heures 40 minutes du matin, omnibus.	
8 — 26 — — — — —		12 — 40 — — — — —	
9 — 40 — — — — —		4 — 41 — — — — —	
12 — 40 — — — — —		10 — 48 — — — — —	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 heures.

### SCIÈRIE A CÉDER

Par suite de dissolution de société.

La Scierie de Pas-de-Jeu (Deux-Sèvres). — Position exceptionnelle entre le canal de la Dive et la gare de Pas-de-Jeu, qu'elle joint. — Près de 3 hectares de terrain. — Matériel complet en bon état. — Machine à vapeur de 10 chevaux. — Bâtimens neufs.

L'usine est en pleine exploitation. S'adresser à M. BOURGEOIS, liquidateur de la société, à Angers. (83)

Buée de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

### A VENDRE UN PRÉ

NOMMÉ LE PRÉ-DE-LA-ROCHE, Situé commune de Bagneux, Contenant 3 hectares, 2 ares 50 centiares.

S'adresser à M. BROUARD, géomètre-expert à Brézé, ou à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire. (52)

Commune de Méron.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Méron prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Méron, le dimanche 25 février 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1<sup>o</sup> 1,420 mètres courants de terrassemens. . . . . 1,562 f.
  - 2<sup>o</sup> 1,420 mètres courants d'empièremens. . . . . 5,038 80
  - 3<sup>o</sup> Travaux d'art. . . . . 143 64
- Total. . . . . 6,744 f. 44

Les devis et cahiers des charges sont déposés à la Mairie de Méron et au bureau de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

### BOUTEILLES NEUVES A VENDRE

20 francs le cent. S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

Direction générale de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre.

### VENTE DE MATERIAUX

OBJETS MOBILIERS HORS DE SERVICE

Provenant de l'École de cavalerie.

Le vendredi 23 février 1877, à une heure de l'après-midi, dans la cour de la Manutention militaire, à Saumur, il sera procédé à l'adjudication des matériaux et objets mobiliers hors de service, comprenant notamment : 1,895 kilogrammes de vieux bois, 300 kilogrammes de fonte, 400 kilogrammes de débris de cuir, 700 kilogrammes de ferraille, 1,779 bandes d'arçons, 34 habits, 891 grammes galons d'argent, 45 selles, housses, surfaix, brides, gibernes et portegibernes, vieux papiers, etc., etc.

Prix payables comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE, (93)

### ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Le 24 février 1877, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1852, à l'adjudication de fournitures pour l'année 1877.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la Colonie de Saint-Hilaire.

### A LOUER PRÉSENTMENT, APPARTEMENTS

A la pension Saint-Joseph, Rez-de-chaussée et premier étage. On prend des pensionnaires, si on le désire.

S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

### A VENDRE UN CHEVAL

de sept ans, bai, allant bien à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

### PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

### A. CLOSIER

SUCCESSEUR, Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique. Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales. Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

### M. ANJUBAULT

DENTISTE. Sera à SAUMUR les 15 et 16 de chaque mois, rue des Patens, 8

### OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (223)

### RIELLANT

DENTISTE, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

### PAPIER WILSI

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles.

Se défier des contrefaçons.

### PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 2 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

### Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madelaine) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc.

Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons exporteurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle premier ordre.

**AMER PICON**  
DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN  
Tonique et Hygiénique  
Supérieur à tous autres connus  
1<sup>er</sup> médailles à toutes les Expositions  
OR à PARIS, PROGRES VIENNE  
DANS TOUS les CAFÉS  
Entrepôt gén<sup>l</sup> en France et l'Étranger  
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE

**PHTHISIE BRONCHITE RHUME-TOUX**

GOUDRON DE GUYOT CAPSULES de GOUDRON  
(Liquor concentrée et tirée) de GUYOT  
2 fr. le flacon. 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

**Nombreuses imitations**

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôts à Saumur, pharmacies BESSON, PERDRIAU, et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

Saumur, imprimerie de P. GODET.